

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absents : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

A été nommée secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2026-03-01 – Vote du CFU du Budget Principal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget Principal de la commune de Salles d'Angles ;

Vu le Compte Financier Unique du Budget Principal de la commune de Salles d'Angles ;

Considérant que le CFU du BP met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU du BP est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant le CFU de l'année 2025 du Budget Principal joint à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 12 VOIX (10 présents et 3 procurations), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la commune de Salles d'Angles ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/03/2026

Le Maire

Marcel GÉRON





COLLECTIVITE : SALLES D'ANGLES
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET EXERCICE : 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	667 382,57 €	1 436 473,76 €
DEPENSES	1 229 224,63 €	1 081 870,35 €
RESULTAT	-561 842,06 €	354 603,41 €

RESULTAT D'EXECUTION avec reprise des résultats antérieurs et affectation des résultats

	résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice courant N	résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	Besoin ou excédent de financement	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant N+1	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant N+1
INVESTISSEMENT	317 558,14 €		-561 842,06 €	-244 283,92 €	-551 845,62 €	70 522,00 €	-725 607,54 €	725 607,54 €	
FONCTIONNEMENT	1 882 002,74 €	-277 251,93 €	354 603,41 €	1 959 354,22 €			-725 607,54 €		1 233 746,68 €
Solde = c/002 Budget N	1 604 750,81 €		-207 238,65 €	1 715 070,30 €					

BUDGET 2026

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 001	244 283,92 €	ligne 001	
RAR dépenses	551 845,62 €	RAR recettes	70 522,00 €
		compte 1068	725 607,54 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 002		ligne 002	1 233 746,68 €

Ces résultats sont à reprendre sur le budget

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 016-211603592-20260310-2026_03_01-DE